

Banque Havilland (Monaco)

Société Anonyme Monégasque

au capital de 20.000.000 euros

Siège social : 3/7, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

ACTIF	2017	2016
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.	12 992	19 539
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	29 433	56 903
- CRÉANCES À VUE	19 983	43 174
- CRÉANCES À TERME	9 451	13 729
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	82 489	61 461
- CRÉANCES À VUE	27 108	17 390
- CRÉDITS À LA CLIENTÈLE	55 382	44 071
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	845	1 007
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	291	357
AUTRES ACTIFS	195	227
COMPTES DE RÉGULARISATION	508	542
TOTAL DE L'ACTIF	126 754	140 037
PASSIF	2017	2016
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	0	1 226
- DETTES À VUE		1 226
- DETTES À TERME	0	0
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	118 663	130 010
- DEPOTS À VUE	113 243	121 039
- DEPOTS À TERME	5 421	8 972
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	414	1 607
COMPTES DE RÉGULARISATION	733	391
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	6 944	6 802
- CAPITAL SOUSCRIT	20 000	20 000
- REPORT À NOUVEAU (+/-)	-13 198	-13 340
- RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	141	142
TOTAL DU PASSIF	126 754	140 037

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

	2017	2016
ENGAGEMENTS DONNÉS	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS REÇUS	24 992	23 316
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4 992	3 316
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	20 000	20 000

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017

(en milliers d'euros)

	2017	2016
+ Intérêts et produits assimilés	2 432	1 597
• Banques	759	518
• Clients	1 672	1 079
- Intérêts et charges assimilées	- 164	- 194
• Banques	- 65	- 72
• Clients	- 99	- 122
+ Commission (produits)	2 439	2 519
- Commission (charges)	- 474	- 383
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	90
+ Autres produits d'exploitation bancaire	6	
PRODUIT NET BANCAIRE	4 238	3 629
- Charges générales d'exploitation	-3 731	-3 261
• Charges de Personnel	-2 172	-1 785
• Autres charges d'exploitation	-1 559	-1 476
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	- 228	- 219
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	279	149
Coût du risque	- 104	15
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	174	164
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	174	164
+/- Résultat exceptionnel	- 33	- 22
RÉSULTAT NET	141	142

NOTE D'INFORMATION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

La note d'information et le détail des comptes du bilan et du compte de pertes et profits font partie intégrante des états financiers exprimés en Euros.

I. DISPOSITIONS LÉGALES ET PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les comptes annuels (bilan, hors bilan, compte de résultat et annexes) de Banque Havilland (Monaco) ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 2000-03 du CRC, ainsi qu'aux principes comptables et méthodes d'évaluation généralement admis. Tous les chiffres repris dans les tableaux sont en Euros sauf mention particulière.

Banque Havilland (Monaco) S.A.M. a démarré son exercice comptable le 01/01/2017 et l'a clôturé le 31/12/2017.

II. RÈGLES D'ÉVALUATION

- Créances sur les banques, sur la clientèle

Ces éléments sont inscrits au bilan à leur valeur nominale à l'exception des créances et des engagements non monétaires comme les métaux précieux qui sont comptabilisés à leur juste valeur.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition déduction faite des amortissements.

- Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan au coût d'acquisition. Elles sont amorties au compte de résultat sur la durée d'utilisation estimée. La méthode utilisée pour l'amortissement est la méthode linéaire.

Banque Havilland Monaco SAM a acquis un fonds de commerce bancaire monégasque pour 663 millions d'euros (frais inclus) en date du 9 octobre 2013 avec transfert effectif au 1^{er} décembre 2013. Ce fonds de commerce est déprécié linéairement sur cinq ans.

Dans le cadre de cette opération, Banque Havilland (Monaco) SAM a également acquis le droit au bail de l'entité à laquelle elle a racheté le fonds de commerce. Ce droit au bail représente 694 millions d'euros (frais inclus) et ne donne pas lieu à dépréciation.

- Autres passifs et comptes de régularisation

Ce sont les comptes transitoires dont l'incorporation au bilan s'impose pour permettre une répartition correcte des revenus et des charges entre l'exercice clôturé et l'exercice suivant.

- Conversion

Les créances, dettes, engagements hors bilan et intérêts courus libellés en devises sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises sont convertis en Euros au cours du jour de paiement ou de réception des devises.

Les écarts résultant de ces conversions sont portés en résultat.

- Intérêts et commissions

Les intérêts et agios sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis. Les commissions sont, en revanche, enregistrées selon le critère de l'encaissement à l'exception de certaines commissions liées aux crédits à moyen et long terme, à l'escompte de papier commercial et à certains engagements hors bilan, assimilés à des intérêts.

- Résultats sur opérations de change

Les résultats sur opérations de change sont comptabilisés conformément au règlement 89-01 du Comité de la Réglementation Bancaire modifié par les règlements 90-01 et 00-02. Les gains et les pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés à chaque fin de période et enregistrés au compte de résultat.

Les positions de change sont réévaluées au cours du comptant à la date d'arrêté.

- Engagements en matière de retraites

Les pensions et retraites sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations patronales et salariales. Il n'est pas constitué de provision pour le personnel en activité au titre des indemnités de fin de carrière de droit à la retraite qui découlent de la convention monégasque du travail du personnel des banques. La charge est constatée sur l'exercice au cours duquel le départ à la retraite a lieu.

- Situation fiscale

La société entre dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices dont le taux est de 33,33%, institué par Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964.

III. INFORMATIONS SUR LE BILAN

- Capital social

Le capital social au 31 décembre 2017 est de 20.000.000 € divisé en 100.000 actions de 200 € de valeur nominale détenues à 99,97% par Banque Havilland S.A.

- Immobilisations

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31/12/2017	31/12/2016
LIBELLÉ	MONTANTS	
DROIT AU BAIL	694 120	694 120
LOGICIELS ET DEV. INFORMATIQUES	248 745	248 745
FONDS DE COMMERCE	662 788	662 788
AMORTISSEMENTS	-760 179	-598 206
TOTAL	845 474	1 007 447

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31/12/2017	31/12/2016
LIBELLÉ	MONTANTS	
ŒUVRES D'ART	34 350	34 350
AGENCEMENTS, MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	365 117	365 117
VÉHICULES	115 000	115 000
AMORT. SUR AGENCEMENTS, MATÉRIELS ET MOBILIERS DE BUREAU	-223 654	- 157 225
TOTAL	290 813	357 242

- Ventilation des postes du bilan selon la durée résiduelle

En Euro	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
ACTIF					
Établissement de crédit (hors banques centrales)					
Créances sur les établissements de crédit	24 594 834	4 750 000			29 344 834
Créances rattachées	80 303	8 051			88 354
Comptes de la clientèle					
Créances sur la clientèle	32 429 284	4 400 000	39 914 500	5 500 000	82 243 784
Créances rattachées	84 112	697	160 518	367	245 694
Valeurs non imputées					
TOTAL	57 188 533	9 158 748	40 075 018	5 500 367	111 922 666
PASSIF					
Établissement de crédit (hors banques centrales)					
Dettes envers les établissements de crédit					
Dettes rattachées					
Comptes de la clientèle					
Comptes créditeurs de la clientèle	118 603 637				118 603 637
Dettes rattachées	59 513				59 513
Valeurs non imputées					
TOTAL	118 663 150	0			118 663 150

- Comptes de régularisation

COMPTES DE RÉGULARISATION	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF	MONTANTS	
POSITION DE CHANGE	-360	-2 658
CHARGES PAYÉES D'AVANCE	235 943	155 170
COMPTES TRANSITOIRES	49 072	85 125
PRODUITS À RECEVOIR	223 458	303 797
AUTRES		246
TOTAL	508 113	541 680

COMPTES DE RÉGULARISATION	31/12/2017	31/12/2016
PASSIF	MONTANTS	
PROVISION HONORAIRES CAC	61 300	50 800
CHARGES À PAYER	394 230	332 986
AUTRES	277 188	7 047
TOTAL	732 718	390 833

- Autres actifs et autres passifs

AUTRES ACTIFS/PASSIFS	31/12/2017	31/12/2016
ACTIF	MONTANTS	
FONDS DE GARANTIE MONACO	10 574	10 574
DÉPÔT DE GARANTIE AG IMMOB	104 186	106 386
CERTIF ASSOCIAT FONDS GARANTIE	21 863	24 014
FONDS DE GARANTIE DES DÉPÔTS	35 278	42 714
FONDS DE GARANTIE DES CAUTIONS	11 781	24 000
TICKETS RESTAURANT	9 150	16 710
AUTRES	2 283	2 983
TOTAL	195 115	227 381
PASSIF	MONTANTS	
TVA COLLECTÉE	10 863	15 349
PASSIFS TRANSITOIRES	25 716	6 801
TRANSITOIRE FISCALITÉ ÉPARGNE	75 112	94 357
CHARGES SOCIALES	125 257	108 056
PROV CONGÉS PAYÉS	181 044	128 565
AUTRES CRÉDITEURS		1 253 626
DIVERS	-3 600	56
TOTAL	414 392	1 606 810

- Répartition des postes du bilan en euros et en devises

En Euro	Devises	EUR	TOTAL
ACTIF			
Caisse, Banques centrales	96 270	12 895 743	12 992 013
Opérations de trésorerie et interbancaires	20 408 167	9 025 021	29 433 188
Crédits à la clientèle	12 650 299	69 839 179	82 489 478
Immobilisations		1 136 288	1 136 288
Autres actifs et comptes de régularisation		703 228	703 228
TOTAL ACTIF	33 154 736	93 599 459	126 754 195
PASSIF			
Opérations de trésorerie et interbancaires			
Dépôts de la clientèle	48 172 573	70 490 577	118 663 150
Autres passifs et comptes de régularisation	60 523	1 086 591	1 147 114
Capital social		20 000 000	20 000 000
Report à nouveau		-13 197 544	-13 197 544
Résultat de l'exercice		141 475	141 475
TOTAL PASSIF	48 233 096	78 521 099	126 754 195

IV. INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

- Ventilation des commissions

En Euros	2017		2016	
<i>Nature des commissions</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Produits</i>
Établissements de crédit	92 952	19 069	25 960	0
Clientèle	381 194	2 420 310	356 962	2 518 560
TOTAL	474 146	2 439 379	382 922	2 518 560

- Frais de personnel

LIBELLÉ	31/12/2017	31/12/2016
TRAITEMENTS ET SALAIRES BRUTS	1 608 228	1 329 556
CHARGES SOCIALES	510 964	455 417
PROV CONGÉS PAYÉS	52 479	0
TOTAL	2 171 672	1 784 973
Effectifs :	16 dont 10 cadres	15 dont 11 cadres

V. INFORMATIONS SUR LE HORS BILAN

- Change à terme

En Euro	2017	2016
Opérations de change à terme		
Achats (à recevoir)	0	0
Ventes (à livrer)	0	0

- Engagements de garantie :

En Euro	2017	2016
Garanties données		
Garanties reçues	4 992 096	3 315 964

- Engagements de financement :

En Euro	2017	2016
Engagements de financement donnés	0	0
Engagements de financement reçus	20 000 000	20 000 000

RAPPORT GÉNÉRAL

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi numéro 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale

et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017, pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Les états financiers et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la société durant l'exercice 2017, le bilan au 31 décembre 2017 et le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis en suivant les mêmes critères de forme et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la société, ainsi que des règles auxquelles il a été fait recours tant pour leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de résultat.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages, des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la Société ainsi que de l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

À notre avis, le bilan et le compte de résultat de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2017, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 2 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Jean-Paul SAMBA

RAPPORT SPÉCIAL

EXERCICE 2017

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous présentons notre rapport sur les opérations visées à l'article 23 de l'Ordonnance du 5 mars 1895 intervenues durant l'exercice 2017 et sur les assemblées réunies pendant cette période.

I - OPÉRATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE 23 DE L'ORDONNANCE DU 5 MARS 1895

Nous vous rappelons qu'il s'agit de toute entreprise ou marché (opération), comportant une série de prestations (fournitures, travaux) successives de même nature ou de nature analogue, fait avec la société ou pour son compte et dans lequel un administrateur de votre société a un intérêt direct ou indirect.

L'exécution de ces opérations pendant l'exercice 2017 vous est décrite dans le compte-rendu spécial fait par le Conseil d'administration de votre société. Nous avons vérifié les informations contenues dans ce rapport et n'avons pas d'observation à formuler à ce sujet.

II - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE DURANT L'EXERCICE

Pendant l'exercice sous revue, les actionnaires se sont réunis le 11 mai 2017, en assemblée générale ordinaire, à l'effet notamment d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et de nommer MM. Claude TOMATIS et Jean-Paul SAMBA en qualité de Commissaires aux Comptes, pour les exercices 2017, 2018 et 2019.

Dans ce cadre, nous avons vérifié :

- Le respect des prescriptions légales et statutaires relatives à la tenue de cette assemblée.

- L'exécution des résolutions approuvées.

Nous n'avons constaté aucune irrégularité.

Monaco, le 2 mai 2018.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Jean-Paul SAMBA